

APPEL À CANDIDATURES POUR UN EMPLOI PERMANENT À LA REPRÉSENTATION PERMANENTE DE L'ESPAGNE AUPRÈS DU CONSEIL DE L'EUROPE DANS LA CATÉGORIE DE CUISINIERS.

RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES

1. Règles générales

- 1.1 Une procédure sélective est annoncée pour pourvoir 1 poste vacant dans la catégorie "CUISINIER" par le système de libre accès.

Les fonctions, la rémunération et les autres caractéristiques du poste sont détaillées à l'annexe I.
- 1.2 Le processus de sélection se fera par le biais d'un concours, avec les évaluations, exercices et notes précisés à l'annexe II.
- 1.3 Au terme de la procédure de sélection, les candidats retenus et ayant accredité le respect des exigences requises, dans la limite du nombre de postes à pourvoir, se verront attribuer le contrat correspondant.

2) Exigences des candidats

- 2.1 Pour être admis au processus sélectif, les candidats doivent remplir les conditions de participation suivantes à la date limite de dépôt des candidatures et les maintenir jusqu'à la formalisation du contrat de travail :
 - 2.1.1. âge : être âgé d'au moins 16 ans et ne pas dépasser l'âge maximal de la retraite, le cas échéant.
 - 2.1.2. compatibilité fonctionnelle : posséder la capacité fonctionnelle nécessaire à l'accomplissement des tâches liées aux postes à pourvoir.
 - 2.1.3. qualification : ne pas avoir fait l'objet d'une procédure disciplinaire de licenciement au sein de l'une des administrations publiques espagnoles ou des organes constitutionnels ou statutaires des communautés autonomes. Les ressortissants d'un autre État, ne peuvent pas être dans une situation d'incapacité ou équivalente, ni avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire ou équivalente interdisant l'exercice d'un emploi public dans leur État dans les mêmes conditions.

3) Candidatures

- 3.1 Les candidats souhaitant participer aux épreuves de sélection doivent remplir le formulaire figurant à l'annexe III du présent appel à candidatures, disponible sur le site internet de la représentation permanente :

<https://www.exteriores.gob.es/RepresentacionesPermanentes/ConsejodeEuropa/es/Representacion/Paginas/Ofertas-de-empleo.aspx>

- 3.2 Les dossiers de candidature doivent être déposés à la Représentation permanente de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg (24, allée de la Robertsau) ou dans les consulats généraux d'Espagne en France, le dernier jour du délai étant **le 4 avril 2025**.

Les dossiers de candidature présentés par voie postale doivent être enregistrés au bureau de La Poste en temps utile et porter le cachet correspondant sur le formulaire de demande (annexe III). Le cachet ordinaire de la poste sur l'enveloppe ou le ticket de l'envoi ne sont pas acceptés comme preuve de dépôt.

Dans tous les cas, il est conseillé d'envoyer aussi la demande par courrier électronique à l'adresse rep.estraburgo@maec.es, et de joindre l'annexe III scannée avec le cachet correspondant ainsi que la copie de la carte d'identité ou du passeport.

- 3.3 La demande doit être accompagnée par :

- Copie de la pièce d'identité ou du passeport.
- Curriculum vitae du candidat.
- Documentation attestant les mérites en matière de formation et d'emploi que le candidat souhaite voir évalués lors de la phase de concours.

Le défaut de présentation de cette documentation entraînera l'exclusion du candidat du processus de sélection, sauf dans le cas de la documentation accréditant les mérites. Dans ce cas, le candidat se verra attribuer zéro points lors de l'évaluation des mérites dans la phase de concours.

4. Admission des candidats

- 4.1 Une fois la date limite de dépôt des candidatures passée, une liste provisoire des candidats admis et exclus sera publiée, avec indication des motifs d'exclusion. Un délai de 5 jours ouvrables, à compter à partir du lendemain de la publication de la liste provisoire, sera ouvert pour remédier au défaut qui a entraîné l'exclusion.

Le lieu, la date et l'heure de la première épreuve du concours seront également indiqués.

5. Organe de sélection

- 5.1 L'organisme de sélection pour ce processus de sélection est celui qui figure à l'annexe IV.

6. Développement du processus sélectif

- 6.1 La procédure de sélection est celle décrite à l'annexe II.

ANEXO I

ANNEXE I

LISTE DES POSTES

Catégorie CUISINIER

Nombre de postes	Fonctions	Rémunération	Durée du contrat
1	Préparation, élaboration et achat des menus quotidiens et spéciaux, réceptions, etc., nettoyage et entretien de la cuisine, des appareils électriques et de tout le matériel lié à ces tâches, coordination du personnel de service dans l'organisation d'événements et dans l'exécution des tâches ménagères ordinaires liées à leur catégorie qui leur sont confiées par le chef de Représentation.	28.500,00€ brut par an pour tous les concepts.	Indeterminé

ANNEXE II

DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION

La procédure de sélection comprend deux phases :

PHASE 1 :

Elle comprend les épreuves éliminatoires suivantes :

1. Épreuve pratique, qui consiste en la résolution d'un cas pratique en rapport avec les fonctions du poste figurant à l'annexe I de l'appel à candidatures. L'épreuve se réalisera en simulant une des tâches indiquées dans l'annexe I susmentionnée.

Elle sera notée de 0 à 10 points et un minimum de 5 points sera requis pour passer à l'épreuve suivante.

2. Épreuve de langue, consistant en un examen oral en français.

Elle est notée de 0 à 10 points et le minimum requis sera de 5 points.

La note de la phase 1 est égale à la somme des notes obtenues à chacune des épreuves.

La note maximale pour la phase 1 est de 20 points. La note minimale pour la phase 1 est de 10 points.

PHASE 2 :

L'évaluation de la phase 2 ne sera effectuée que pour les candidats ayant réussi la phase I.

La note maximale pour la phase de concours est de 13 points.

La phase 2 comprend les éléments suivants :

A. Évaluation des mérites professionnels et de formation

Les mérites suivants seront évalués et les candidats devront être en possession de ceux-ci à la date limite d'introduction des candidatures :

- 1) **Mérite professionnel** : seule l'expérience dans des postes de même catégorie ou de catégorie similaire, attestée par des pièces justificatives, sera évaluée.

Note maximale : 10 points.

Méthode de notation : 1 point par semestre complet d'expérience.

Lors de l'évaluation des mérites professionnels, les mêmes points seront attribués pour avoir occupé un poste dans l'administration ou dans une entreprise privée.

- 2) **Mérites de formation** :

Les cours liés au poste, les qualifications académiques et les autres connaissances pertinentes pour le poste seront pris en compte.

Note maximale : 2 points.

B. Entretien

Il s'agira d'un entretien personnel, détaillant de manière concise et exhaustive les aspects à aborder et ne pouvant inclure des éléments déjà évalués dans le reste des mérites de la phase du concours. L'entretien ne pourra pas être de nature éliminatoire.

Note maximale : 1 point.

La note de la phase de concours sera la somme des notes obtenues dans l'évaluation des mérites professionnels et de formation et à l'entretien.

L'ANNEXE III DOIT ETRE COMPLETEE DANS SA VERSION ESPAGNOLE. VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LA TRADUCTION DES CASES DE CETTE ANNEXE.

DATOS PERSONALES

APELLIDOS.....
NOMBRE.....
N° DE DOCUMENTO DE IDENTIDAD O PASAPORTE.....
DIRECCIÓN (calle, avda, plaza)
N° PISO.....LOCALIDAD.....
PAÍS..... TELÉFONO y/o CORREO ELECTRÓNICO.....
FECHA NACIMIENTO.....
PAÍS DE NACIMIENTO.....NACIONALIDAD.....
DISCAPACIDAD.....ADAPTACION SOLICITADA.....

COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM.....
PRENOM.....
NUMÉRO DE CARTE D'IDENTITÉ OU DE PASSEPORT.....
ADRESSE (rue, allée, place..)
N° APPARTEMENT.....VILLE.....
PAYS..... TÉLÉPHONE et/ou E-MAIL
DATE DE NAISSANCE
PAYS DE NAISSANCE.....NATIONALITÉ
HANDICAP.....ADAPTATION DEMANDÉE.....

DATOS PROFESIONALES

Puesto de trabajo actual (categoría, antigüedad, organismo, localidad):

DONNÉES PROFESSIONNELLES

Poste actuel (catégorie, ancienneté, organisation, lieu) :

TITULACIÓN ACADÉMICA

QUALIFICATIONS ACADÉMIQUES

MÉRITOS PROFESIONALES

Experiencia en puestos de trabajo de idéntica categoría		
Denominación Puesto	Empresa u Organismo Público	Periodo trabajado (meses, días, años)
Experiencia en puestos de trabajo de similar categoría		
Denominación Puesto	Empresa u Organismo Público	Periodo trabajado (meses, días, años)

MÉRITES PROFESSIONNELS

Expérience dans des postes de la même catégorie		
Nom du poste	Entreprise ou organisme public	Période travaillée (mois, jours, années)
Expérience dans des emplois de catégorie similaire		
Nom du poste	Entreprise ou organisme public	Période travaillée (mois, jours, années)

MÉRITOS FORMATIVOS

Otras titulaciones o especialidades
(Cursos, Seminarios y otros conocimientos de utilidad para el puesto)

MÉRITES ÉDUCATIFS

Autres qualifications ou spécialisations
(Cours, séminaires et autres connaissances en rapport avec le poste)

CLÁUSULA DE PROTECCIÓN DE DATOS DE CARÁCTER PERSONAL

En cumplimiento la Ley Orgánica 3/2018, de 5 de diciembre, de Protección de Datos Personales y garantía de los derechos digitales y del Reglamento UE 2016/679 del Parlamento Europeo y del Consejo de 27 de abril, le informamos de que sus datos personales serán tratados por el centro gestor que figura en la convocatoria a los únicos efectos de resolver el proceso selectivo arriba indicado, pudiendo usted ejercer los derechos de acceso, rectificación, supresión, limitación y oposición ante ese mismo

centro gestor. La legitimación para el tratamiento de sus datos es el cumplimiento de obligaciones legales, así como su consentimiento. Le informamos igualmente de que el destinatario de sus datos será exclusivamente la Administración Pública. Éstos no serán cedidos a terceros, excepto en caso de obligación legal, ni serán objeto de transferencia a un tercer país u organización internacional. Puede consultar la información adicional y detallada sobre protección de datos en la web de la Representación.

CLAUSE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi organique 3/2018, du 5 décembre, sur la protection des données à caractère personnel et la garantie des droits numériques et au règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril, nous vous informons que vos données personnelles seront traitées par le centre de gestion qui apparaît dans l'appel à candidatures dans le seul but de résoudre le processus de sélection indiqué ci-dessus, et vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition auprès du même centre de gestion. Le traitement de vos données est légitimé par le respect des obligations légales, ainsi que par votre consentement. Nous vous informons également que le destinataire de vos données sera exclusivement l'administration publique. Vos données ne seront pas transmises à des tiers, sauf en cas d'obligation légale, ni transférées à un pays tiers ou à une organisation internationale. Vous pouvez consulter des informations supplémentaires et détaillées sur la protection des données sur le site web de la Représentation.

En....., a.....de de 20...

(Firma)

Centro, Dirección, (señalar la recogida en la base 3.2)

Fait à....., le.....de de 20...

(Signature)

Centre, adresse, (indiquer comme indiqué au point 3.2)

ANNEXE IV
ORGANE DE SÉLECTION

PRÉSIDENT :

Titulaire M. Carlos Lucini Baquerizo
Représentant Permanent Adjoint
Suppléant M. Daniel Jurdado Barrio
Conseiller

SECRÉTAIRE :

Titulaire Mme. María Inmaculada San Frutos Pérez
Chancelière
Suppléant M. Iago Martín Menduïña
Assistant

MEMBRES :

Titulaire M. Daniel Jurdado Barrio
Conseiller
Suppléant Mme. Francisca Clemente Correa
Secrétaire de l'Ambassadeur

Pour toute question relative à cet appel à candidatures, veuillez contacter l'organisme à travers les canaux suivants :

- Représentation permanente de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg (France), 24 allée de la Robertsau, 67000 Strasbourg,
- Téléphone : 0033(0)388363620
- Adresse électronique : rep.estrasburgo@maec.es